

25 nov 2021 -13:56

Bart De Pauw condamné pour harcèlement notamment par des moyens de communication électronique : les victimes enfin reconnues

Bruxelles, le 25 novembre 2021 - Le tribunal correctionnel de Malines a rendu son jugement dans l'affaire Bart De Pauw. Les trois juges ont conclu que le producteur de télévision était coupable de harcèlement envers 5 femmes et de harcèlement par des moyens de communication électronique envers 1 femme. Les victimes sont enfin reconnues. « *C'est grâce au courage et aux témoignages de toutes ces femmes que cette condamnation a pu avoir lieu* » souligne l'avocate Christine Mussche.

La condamnation de Bart de Pauw est un soulagement pour les victimes. Bien qu'elles n'aient pas engagé elles-mêmes la procédure pénale - c'est le ministère public qui a ouvert une enquête fin 2017 - elles espèrent que cette affaire enverra un message fort à la société. L'avocate, Christine Mussche qui représente les parties civiles avec An-Sofie Raes explique : « Ce jugement revêt une grande importance au niveau sociétal. Il montre qu'un comportement transgressif ne peut rester impuni même si l'auteur est une personnalité du monde de la télévision, appréciée du public et qui connaît un certain pouvoir.

Les noms des parties civiles étant connus depuis le début de l'année, plusieurs femmes avaient été durement attaquées sur les réseaux sociaux. Elles ont été insultées et accusées d'être motivées par l'argent de Bart De Pauw ou la volonté d'attirer l'attention du public. Les parties civiles espèrent maintenant que ce verdict établira clairement qu'elles ont été victimes d'infractions graves. Bart De Pauw a été condamné pour son comportement envers 5 femmes qui s'est étalé sur une période de plus de 10 ans. Dans certains cas il a aussi été acquitté principalement sur la base du doute (certains rapports n'étant par exemple plus disponibles). Le sentiment qui domine parmi les victimes est un sentiment de reconnaissance grâce à la condamnation mais aussi d'espoir que Bart De Pauw ne fera plus de nouvelle victime.

L'avocate Christine Mussche conclut : « *Le fait que Bart De Pauw soit condamné pour son comportement envers 5 femmes renforce les autres. Elles ont des histoires similaires dans lesquelles le même schéma se répète. Le Tribunal a considéré que le comportement de Bart De Pauw était punissable ce qui donne aux victimes une confirmation et une reconnaissance de ce qui leur est arrivé. C'est d'ailleurs grâce au courage, aux témoignages et aux preuves apportées par toutes ces femmes que ces comportements ont pu être mis en lumière et qu'ils font aujourd'hui l'objet d'une condamnation.* »

Bart De Pauw a été condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Les femmes qui se sont constituées partie civile ne sont pas joignables pour une réaction. Elles tiennent à respecter le délai d'appel.

Pour une réaction sur le jugement vous pouvez prendre contact avec l'avocate Christine Mussche : 09/2691069

Contact presse : Véronique DE BAETS
veronique.debaets@iefh.belgique.be
0479/25 04 41

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be